

44004

Forgeron/Forgeronne
Schmied/Schmiedin
Fabbro-ferraio

43702

Maréchal-forgeron/Maréchale-forgeronne
Schmied-Hufschmied/Schmied-Hufschmiedin
Fabbro maniscalco

Forgeron/Forgeronne Maréchal-forgeron/Maréchale-forgeronne

A

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

du 18 janvier 2000

B

Programme d'enseignement professionnel

du 18 janvier 2000

Entrée en vigueur

1^{er} janvier 2000 (Dispositions concernant l'apprentissage et le programme d'enseignement)

1^{er} janvier 2004 (Dispositions concernant l'examen de fin d'apprentissage)

Le texte de ce règlement et ce programme d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

18 avril 2000

Chancellerie fédérale